

Carnet de notes

C.T.M.

***Comité
Technique
Ministériel***

Jeudi 14 février 2019



Le jeudi 14 février 2019, s'est réuni un Comité Technique Ministériel salle Olympe de Gouges rue des Saussaies PARIS 8^{ème}.

Les 15 membres titulaires des organisations syndicales étaient présents. (FSMI FO, ALLIANCE-SNAPATSI-SAPACMI-SYNERGIE OFFICIERS-SICP, UNSA FASMI-SNIPAT, et CFDT.)

L'UNSA FASMI était représenté par Philippe CAPON et Paul AFONSO.

Déclaration liminaire :

L'UNSA FASMI a précisé que les élections professionnelles du 06 décembre 2018 ont renforcé le rôle de l'UNSA dans sa position « d'arbitre » au sein du Ministère de l'intérieur et que ces élections faisaient l'objet de recours de la part de notre fédération.

L'UNSA FASMI a souligné, dans ces moments difficiles de forts engagements des forces de l'ordre et de tous les agents du Ministère de l'Intérieur, son agacement sur les réformes envisagées par l'état et le gouvernement. Alors que depuis plusieurs mois la pression est énorme, les conditions d'emploi frisent l'irrationnel, que 11 policiers se sont suicidés en janvier 2019, que le « débat national » est censé faire l'état des préoccupations des français, le gouvernement choisit de réformer profondément la fonction publique et les instances de dialogue social indispensables à la prise en compte des préoccupations et difficultés du métier. La suppression des CHSCT, leur « fusion » avec les comités techniques, le rôle nouveau que l'administration entend faire tenir aux CAP, le durcissement des sanctions envisagées à l'encontre des fonctionnaires est pour l'UNSA FASMI inacceptable. Les fonctionnaires sont les garants du service public et ce n'est sûrement pas en les traitant de cette façon que la fonction publique va s'améliorer. L'UNSA FASMI a précisé avoir saisi le Ministre de l'Intérieur sur ce sujet qui, quoique préoccupé par cette situation, n'avait pas fait connaître clairement sa position pour les agents de son Ministère, l'UNSA FASMI soulignant qu'à métier atypique la gestion devait l'être d'autant, **la prochaine réforme des retraites voulue par le gouvernement devra prendre cet « atypisme » en considération.**

L'UNSA FASMI a également demandé à ce que nous soit communiqué rapidement le calendrier du dialogue social sur les sujets du protocole du 19 décembre 2018.

Retrouvez ci-après compte-rendu et restitution des points abordés à l'ordre du jour.

A – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

B – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

DES 25 SEPTEMBRE ET 15 OCTOBRE 2018

C – PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Textes d'organisation soumis à votes :



Notre Avis

POINT N° 1 *Projet d'arrêté relatif à l'élection du représentant du personnel de l'établissement siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile.*

Vote à l'unanimité.

Il a été souligné la difficulté à appliquer les règles de la parité H/F vu la faiblesse des effectifs. L'étonnement sur la mise en place d'un vote par correspondance. L'administration a également été interpellée sur cette gestion particulière et la qualité d'élu(e) dans cette instance.



Notre Avis

POINT N° 2 *Projet de plan de formation 2019 du ministère de l'intérieur.*

Vote à l'unanimité.

L'UNSA FASMI a souligné la qualité des documents présentés qui permet une vision d'ensemble de la formation sur l'ensemble des services du Ministère de l'Intérieur POLICE – GENDARMERIE - SECRETARIAT GENERAL.

En un an, 10300 agents formés à LOGNES plus de 5000 en régions. Néanmoins nous avons souligné l'incohérence d'avoir des unités de calcul différentes en jours pour certains en heures pour d'autres (l'administration harmonisera sur une même méthode de calcul).

- Les formations mutualisées devraient s'étendre, les e-formations se développer davantage.
- A noter le nouveau parcours professionnel pour les catégories C et l'augmentation de formation en cyber criminalité.
- A la question posée sur l'absence de détails sur l'entraînement/habilitation des armes soumises à validation par les gendarmes il nous a été répondu par le Général représentant la gendarmerie au CTM que ces points étaient compris dans le cadre des formations continues.
- A l'heure où le Secrétaire d'état à la fonction publique Mr DUSSOPT parle de mérite, une notion incohérente pour l'UNSA FASMI, nous avons insisté sur l'absence totale de valorisation des agents qui suivent, dans des conditions parfois difficiles, des stages professionnels.
 - o Aucune valorisation des formations suivies dans le parcours professionnel.
 - o Information sur la VAE aléatoire alors qu'elle devrait être systématique.
 - o Référentiel métier faisant l'objet de traitement différent suivant les affectations (la gendarmerie nationale) au sein du Ministère de l'Intérieur.

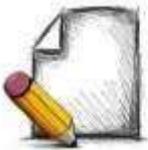
L'UNSA FASMI demande l'attribution de NBI valorisant les formations obtenues et exercées par les agents.

La situation est devenue intolérable et inadmissible.

D – INFORMATION

POINT N° 3 *Point de situation sur la mise en place de la DNUM et du SMA.*

- pour la DNUM (direction du Numérique):
 - le projet sera présenté entre avril et juin en CTM. 1300 Agents concernés (DSIC STSI PP ANTS ANTAI ANSC). Neufs programmes concernés qui seront à terme regroupés sous un seul. Aucune annonce sur le site retenu pour cette direction.
 - Mise en place prévue 2020.
- Pour le SMA (Service Ministériel des Achats) :
 - le MI effectue 3,5 Milliards d'Euros d'achat par an, est le 2ème ministère, après le Ministère de la Défense, pour l'achat de matériel. Objectif de donner au bon moment les matériels attendus. Les directions métiers resteront demandeuses des besoins. Actuellement, réflexion sur l'organisation du SMA pour présentation d'un organigramme en avril.
 - Prévision de mise en place en septembre 2019.



Notre Avis

Sur ces deux points l'UNSA FASMI a souligné l'importance des informations données aux agents composant ces différents services et la prise en compte de leur demande.

Nous avons aussi demandé que les utilisateurs restent très fortement engagés dans les choix des matériels et que les expérimentations terrain restent la règle, ce qui n'est pas toujours le cas, et que les matériels mis à disposition des collègues soient utilisés selon le cahier des charges initialement prévu restant prévus pour leur utilisation (exemple des caméras piétons à la « gestion cafouillage »)

POINT N° 4 *Point sur la dématérialisation des bulletins de paie.*

- respect du calendrier ouverture aux agents titulaires en avril 2019 (3 jours après le virement sur le compte bancaire).
- Archivage des données (fiches de paie) dans un délai de 5 ans après le départ en retraite de l'agent.
- Pas d'adresse personnelle sur la fiche de paie dématérialisée.

POINT N° 5 *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur.*

- Echange important sur les modifications de points de NBI de CAIOM. La modification concerne 17 postes. Intervention sur l'inégalité de traitement en particulier sur le poste du BGO 93.

POINT N° 6 *Evolution des modalités de recrutement des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.*

- difficulté de recrutement des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.
- Un 2ème concours interne (ouvert à tous) devrait être créé en 2020.
Egalement un pré-recrutement en 4ème année d'ingénieur - cofinancement de la 5ème année (traitement de stagiaire).
- Actuellement 84 postes d'ingénieurs sont ouverts au recrutement par an.

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



UNSA FASMI 25 rue des Tanneries 75013 PARIS

UNSA FASMI,
Autonome et indépendant